

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni à la bergerie de Monnier à Pompignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 13 juillet 2023

Date d'affichage : le 13 juillet 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 7 = 41

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 12

Absents : 4

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mmes DRACS Marie Andrée, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mmes AGNIEL Virginie, MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

M. FIORENZANO Johan à Mme GIBERGUES Laetitia

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, Mmes AUBERT Martine, ROTTE Sandrine, MM. WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, Mmes BARON Réjane, MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM. SOULIER Cyril, MOLINES Louis

Absents: MM. GAUBIAC Laurent, LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h00

Délibération n°080/2023 : Demande de financement auprès du Département du Gard, pour le développement du covoiturage sur la CCPC

Fabien CRUVEILLER indique que le développement du covoiturage sur le territoire de la CCPC est apparu comme une réponse aux besoins des habitants, pour favoriser une mobilité durable, qui contribuera à l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Il précise que des emplacements pour le covoiturage ont été identifiés sur plusieurs communes. Certains espaces vont être portés par le Département, dans le cadre de son schéma départemental des mobilités. D'autres emplacements seront portés par la communauté de communes, qui va financer la fourniture et la pose de la signalétique pour indiquer l'emplacement, et le cas échéant, de panneaux directionnels pour indiquer l'espace de covoiturage.

Il annonce que le Département, dans le cadre de son schéma départemental des mobilités, prévoit une aide financière à destination des collectivités, pour le développement du covoiturage. La communauté de communes est susceptible d'en bénéficier pour les aménagements qu'elle souhaite effectuer, sur les emplacements qu'elle portera.

Il ajoute que dans le cadre de ce financement, et afin de permettre une cohérence et de faciliter l'utilisation du covoiturage par l'usager, la communauté de communes pourra utiliser la maquette départementale des panneaux de covoiturage, sur laquelle seront apposés les logos de la CCPC et de la commune concernée.

Au regard de ces éléments, il est proposé de solliciter un financement auprès du Département du Gard, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de la signalétique	5 500	DSIL Relance 40 %	2 200
TVA	1 100	Financement départemental 30 %	1 650
		Autofinancement	2 750
TOTAL TTC	6 600	TOTAL	6 600

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L3132-1 du code des transports ;
Vu le Plan national covoiturage du quotidien (2023-2027) ;
Vu le Plan de covoiturage de la Région Occitanie.
Vu le Schéma Départemental des mobilités du Département du Gard,
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de commune adopté le 27 juillet 2022,
Considérant la concertation sur la mobilité menée sur le territoire de la communauté de communes,
Considérant la nécessité de diminuer l'impact des déplacements sur le territoire et l'intérêt de promouvoir le covoiturage sur le Piémont cévenol.
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de solliciter auprès du Département du Gard une subvention pour le déploiement du covoiturage sur le territoire de la CCPC, dans le cadre du schéma départemental des mobilités à hauteur de 1 650 € sur la base du plan de financement ci-dessus ;

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de la signalétique	5 500	DSIL Relance 40 %	2 200
TVA	1 100	Financement départemental 30 %	1 650
		Autofinancement	2 750
TOTAL TTC	6 600	TOTAL	6 600

- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :